



Conseil Municipal du 16 mars 2023 à 14H30

Procès verbal

Présents : Martine BENET-BAGREAU, Jean-Louis CABRIGNAC, Pierre SORET, Françoise RAIBAUT, Odette DAMON, Bertrand DELPEUCH, Simonne MOREAU

Invités : Mr Yvan BRUNEAU Conseiller aux Décideurs Locaux, Odile LACROIX secrétaire de mairie

Secrétaire de séance : Simonne MOREAU

Sur convocation envoyée le 9 mars 2023

Procès-verbal du Conseil Municipal du 16 février 2023 est approuvé à l'unanimité et pourra être diffusé aux habitants.

DELIBERATIONS

Le détail des documents budgétaires soumis au vote est présenté en annexes.

Vote des Taxes locales

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les taxes foncières (TF) et sur les taxes foncières non bâties TFNB)

Mme le Maire précise que les bases d'imposition ont augmenter d'environ 10%

La mise en place d'une Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) implique d'office une augmentation de la Taxe Foncière (TF).

Au vu de tous ces éléments, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier la part communale pour l'année 2023.

Aussi les taux communaux resteront aux taux de référence de 2022 soit :

- Foncier Bâti : 33,78%
- Foncier non Bâti : 120,92 %
- TH : 6.58

Vote du Compte de Gestion 2022 Vote et du Compte Administratif 2022 du budget communal

Mme le maire présente le compte de gestion et le compte administratif de la commune pour l'année 2022 :

L'excédent de fonctionnement est de 32 723.81 €

L'excédent d'investissement est de 152 906.86 dû aux importants travaux du Prieuré

Le Compte Administratif de la commune pour l'année 2022 est approuvé à 6 voix sur 7, Le Maire ne pouvant participer au vote du Compte Administratif.

Affectation des Résultats de la Commune

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	7	0
		Pour : 0
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mmes Bénét Bagréaux, Damon, Moreau, Raibaut; Mrs Cabrignac, Delpeuch, Soret.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
09 mars 2023

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** *Simonne MOREAU*

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

réuni sous la présidence de .Mme Bénét Bagréaux, maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 16 mars 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **32 723,81**

- un excédent reporté de : **108 263,73**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **140 987,54**

- un excédent d'investissement de : **152 906,86**

- un déficit des restes à réaliser de : **27 812,70**

Soit un excédent de financement de : **125 094,16**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT **140 987,54**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **0,00**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **0,00**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **0,00**

L'affectation de résultat est adoptée, à l'unanimité.

Vote du budget primitif 2023 de la commune

Mme le maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2023:

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 mars 2023

régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine Bénét Bagréaux.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	7	0
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mmes Bénét Bagréaux Martine, Damon Odette, Moreau Simonne, Raibaut FRançoise; Mrs Cabrignac Jean Louis, Delpauch Bertrand, Soret Pierre.

Procuration(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

Date de la convocation
09 mars 2023

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

__/__/__

et publication du

__/__/__

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** *Simonne MOREAU*

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

réuni sous la présidence de Mme Martine Bénét Bagréaux, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 574 561,97

Recettes : 602 374,67

Fonctionnement

Dépenses : 343 536,46

Recettes : 343 536,46

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 634 561,97 (dont 60 000,00 de RAR)

Recettes : 634 561,97 (dont 32 187,30 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 343 536,46 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 343 536,46 (dont 0,00 de RAR)

Après délibération, le Budget Primitif communal est adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE TRAVAIL SAISONNIER

Madame le Maire soumet au Conseil municipal, une délibération concernant le contrat de travail de Coline GRENET comme agent de service saisonnier du 1 avril 2023 au 31 octobre 2023 à 30H par semaine.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conditions de travail du contrat saisonnier.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Adressage :

M. Pierre SORET présente au Conseil Municipal la consultation des entreprises concernant l'adressage. Le Conseil Municipal ayant validé le nom des rues ainsi que la numérotation. La numérotation sera métrique, c'est-à-dire la distance par rapport au début de la rue.

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre concernant 19 panneaux de rue email, une dizaine de plaques de rue email et une centaine de numéros de maison (le nombre exact sera connu après le métrage).

Les 3 entreprises sont : ALEC, SEDI Equipement et SIGNAUX GIROD. Après étude des propositions, nous avons retenu la proposition de la société ALEC qui, à équipement égal, propose le prix le moins cher.

Sur les panneaux et les plaques seront indiqués le nom de la rue ainsi que le nom de la commune

Equipement	Description
Panneaux de rue EMAIL	Dim 450x250mm Fond RAL7006 - Texte RAL9003 Filet simple angle arrondi Nom de rue dans le filet supérieur Police : Times Bold
Plaque de rue EMAIL	Dim 450x250mm Fond RAL7006 - Texte RAL9003 Filet simple angle arrondi Nom de rue dans le filet supérieur Police : Times Bold
Numéro de maison	Dim 150x100mm Fond RAL7006 - Texte RAL9003 Filet simple arrondi Police : Clarendon
Poteaux	Acier galvanisé D50 - Lg 2,50m

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le choix de l'entreprise ALEC pour le matériel d'adressage.

2. Aménagement du verger.

Une rencontre a eu lieu en mars avec Mr Pierre ROUILLON (association des Croqueurs de pommes).

Selon lui, il est possible de sauver plusieurs des vieux fruitiers, en les taillant pour enlever les parties mortes et supprimer les rejets. Il y a aussi de la place pour planter 10 ou 12 jeunes arbres en remplacement des arbres morts. Mr ROUILLON propose de planter des pommiers et des poiriers de variété adaptée.

Au préalable, la commune devra :

- couper/raccourcir les frênes en bordure du verger, côté Célé, pour les reformer en trognes. Actuellement, ils sont trop hauts et fragilisent les fruitiers (ombrage, incitation à se courber...) ;
- délimiter strictement l'espace pâturable pour les chevaux et les ânes des randonneurs, sinon ils abîment les arbres.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est close à 20h30.

Prochain conseil municipal : 20 avril 2023